

**Arrêté n°2026-23 du 09 octobre 2026 portant composition des jurys d'années (première et deuxième sessions) et de diplôme– ITII
Spécialité microtechnique**

Année 2026/2027

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses article L. 712-2 et L. 613-1 ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;
Vu le règlement des études « FISA » 2026-2027 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2026-2027 ;

ARRETE

Article 1 –Composition des jurys d'année et de diplôme - ITII– spécialité microtechnique

Des jurys d'année (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année, première session et rattrapage) et de diplôme (3^{ème} année) spécialité microtechnique sont constitués pour la formation par apprentissage.

Le jury d'année délibère à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les apprentis (partiels, contrôle continu et examens terminaux). Il se prononce sur la validation de l'année ou non.

Le jury de diplôme examine l'intégralité du cursus de chaque apprentis inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non du cursus afin d'accorder ou non le diplôme d'ingénieur qui confère le grade de master.

Le directeur nomme les membres des jurys et leurs suppléants en cas d'absence ou d'empêchement.

Les jurys - année universitaire 2026/2027- sont composés comme suit :

1^{ère} année :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités, directeur de SUPMICROTECH –
président du jury
- Christophe VARNIER – professeur des universités, directeur adjoint à la formation et à

la vie étudiante SUPMICROTECH, suppléant du directeur en cas d'absence ou d'empêchement

- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux formations – SUPMICROTECH,
- Pauline BUTAUD – maître de conférences, SUPMICROTECH (responsable de UE ST1)
 - Suppléant : Florian BOUTENEL, maître de conférences
- Joseph GAVOILLE – maître de conférences – SUPMICROTECH (responsable de UE ST2)
 - Suppléant : Nicolas RATIER, maître de conférences
- Sylvie MOUGEL - directrice des formations -ITII (responsable de UE SHS)
 - Suppléant : Pierre GRAILHE, professeur d'éducation physique et sportive
- Marie-Hélène SMEDLEY – enseignante – ITII (responsable de UE LV)
 - Suppléant : Linda TESTROETE, enseignante – ITII

2^{ème} année :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités, directeur de SUPMICROTECH – **président du jury**
- Christophe VARNIER – professeur des universités, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante – SUPMICROTECH, suppléant du directeur en cas d'absence ou d'empêchement
- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux Formations – SUPMICROTECH
- Florian BOUTENEL – maître de conférences - SUPMICROTECH (responsable de UE ST1)
 - Suppléant : Romain JAMAULT, professeur agrégé
- Jérôme DEJEU, maître de conférences, SUPMICROTECH (responsable de UE ST2)
 - Suppléant : Firmin VARESCON, professeur agrégé
- Sylvie MOUGEL - directrice des formations - ITII (responsable de UE SHS)
 - Suppléant : Pierre GRAILHE, professeur d'éducation physique et sportive
- Marie-Hélène SMEDLEY – enseignante – ITII (responsable de UE LV)
 - Suppléant : Linda TESTROETE, enseignante – ITII

3^{ème} année (jury d'année et de diplôme)

- Pascal VAIRAC – professeur des universités, directeur de SUPMICROTECH – **président du jury**
- Christophe VARNIER – professeur des universités, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante- SUPMICROTECH, suppléant du directeur en cas d'absence ou d'empêchement

- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux Formations – SUPMICROTECH
- Romain JAMAULT - professeur agrégé SUPMICROTECH (responsable de UE ST1)
 - Suppléant : Freddy ROMERO, maître de conférences SUPMICROTECH
- Philippe STEMPFLE, professeur des universités SUPMICROTECH (responsable de UE ST2)
 - Suppléant : Joel IMBAUD, maître de conférences SUPMICROTECH
- Sylvie MOUGEL - directrice des formations - ITII (responsable de UE SHS)
 - Suppléant : Pierre GRAILHE, professeur d'éducation physique et sportive SUPMICROTECH
- Marie-Hélène SMEDLEY – enseignante – ITII (responsable de UE LV)
 - Suppléant : Markus KUHN, professeur certifié, SUPMICROTECH

Les membres du jury peuvent entendre des membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 2- Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, de sa transmission au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 09 octobre 2026

Le directeur de SUPMICROTECH




Pascal VAIRAC